



Conseil économique et social

Distr. générale
13 juillet 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Dix-septième session

Genève, 2-5 novembre 2010

Point 6 g) de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la septième Conférence ministérielle

«Un environnement pour l'Europe»: Questions d'organisation

Questions d'organisation concernant la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Note du secrétariat en consultation avec le Président

Résumé

Conformément à une décision prise par les ministres à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 2007), la septième Conférence ministérielle se tiendra du 21 au 23 septembre 2011 à Astana (Kazakhstan).

Le Plan de réforme¹ du processus «Un environnement pour l'Europe» énonce les critères à respecter pour organiser les Conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe». Conformément à ces critères, le présent document résume les principales questions d'organisation relatives à la Conférence, notamment celles qui portent sur la participation à la Conférence et l'établissement des documents, les réunions parallèles et les expositions, ainsi que sur un certain nombre d'autres questions.

Le présent document est soumis au Comité des politiques de l'environnement pour approbation. Une version préliminaire de ce document a été examinée par le Bureau élargi en mars 2010 et révisée en fonction des observations reçues.

¹ Le Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» a été établi par le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe en 2008 et adopté le 29 janvier 2009 (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I); il a ensuite été approuvé par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-troisième session (Genève, 30 mars-1^{er} avril 2009).

I. Participation

Délégations gouvernementales

1. La Conférence ministérielle d'Astana est ouverte aux 56 membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Les autres États Membres de l'ONU intéressés peuvent également y participer. Les délégations nationales devraient être composées de 10 personnes au maximum. Les gouvernements sont invités à y inclure des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé, selon que de besoin.

2. Les gouvernements devraient désigner un coordonnateur international chargé de recueillir et de compiler tous les formulaires d'inscription reçus des délégations nationales, puis de les envoyer au secrétariat de la CEE. La liste des candidats et les formulaires d'inscription devraient être soumis au secrétariat de la CEE par courriel (efe@unece.org), dès que possible et au plus tard le **13 juin 2011**.

Organisations intergouvernementales

3. Les organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales qui participent régulièrement aux activités de la CEE et aux activités prévues par le processus «Un environnement pour l'Europe» sont admises à participer. Les délégations de ces organisations devraient être composées de 10 personnes au maximum. Les représentants de ces organisations devraient remettre un formulaire d'inscription au secrétariat de la CEE (efe@unece.org) au plus tard le **13 juin 2011**.

Organisations non gouvernementales²

4. Un maximum de 200 représentants d'ONG pourraient être invités à participer à une éventuelle séance conjointe avec les ministres à Astana, et un maximum de 75 représentants d'ONG pourraient participer à toutes les autres réunions officielles de la Conférence. Sur les 200 ou 75 participants d'ONG, 40 ou 10, respectivement, représenteraient des ONG du Kazakhstan. L'ECO-Forum européen sera invité à organiser une procédure de sélection et constituera une délégation représentant les ONG.

5. La délégation de 75 personnes représentant les ONG qui devra assister (par roulement) aux débats officiels de la Conférence comprendra 65 représentants d'ONG internationales et nationales de la région de la CEE (56 sièges permettront à une ONG par État membre de la CEE de participer et neuf sièges seront réservés aux ONG, réseaux d'ONG et experts qui prennent une part active au processus préparatoire), et 10 autres représentants seront issus d'ONG nationales du Kazakhstan.

6. La sélection et la nomination des ONG se dérouleront conformément aux critères ci-après:

a) Il devrait s'agir d'une ONG de la région de la CEE s'occupant d'environnement;

² Conformément à la pratique suivie précédemment pour les conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe», les représentants des ONG se verront accorder un maximum de 200 sièges dans l'éventualité d'une séance conjointe avec les ministres. Les ONG se voient accorder un maximum de 75 sièges pour les autres débats officiels de la conférence et participent par roulement si le nombre de sièges est insuffisant.

- b) L'ONG en question devrait posséder un savoir-faire en ce qui concerne les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence;
 - c) Elle devrait posséder une expérience internationale et participer activement au processus «Un environnement pour l'Europe»;
 - d) Les modalités de sélection devraient garantir une représentation équilibrée des différentes zones de la région de la CEE;
 - e) Les candidats devraient connaître au moins une des langues officielles de la CEE.
7. La liste des délégués d'ONG devrait être communiquée au secrétariat de la CEE au plus tard le **13 juin 2011**. Le secrétariat de la CEE, en coopération avec le pays hôte, achèvera la procédure d'inscription.

Secteur privé

8. Un maximum de 100 représentants du secteur privé pourront être invités à participer à une éventuelle séance conjointe avec les ministres à Astana et un maximum de 50 représentants du secteur privé pourront être présents à tout moment à toutes les séances officielles. Sur les 100 ou 50 participants du secteur privé, 20 ou 5, respectivement, devraient appartenir au secteur privé du Kazakhstan. Les représentants du secteur privé intéressés devraient envoyer un formulaire d'inscription au secrétariat de la CEE (efe@unece.org) au plus tard le **13 juin 2011**.

Autres grands groupes

9. D'autres grands groupes³ dont les activités se rapportent directement à l'ordre du jour de la Conférence peuvent également participer. Ceux admis à participer peuvent adresser leur formulaire d'inscription au secrétariat de la CEE (efe@unece.org) au plus tard le **13 juin 2011**.

Médias

10. Les représentants des médias doivent adresser un formulaire d'accréditation directement au secrétariat du pays hôte à Astana d'ici au **26 août 2011**.

11. Des informations relatives à la participation et à l'inscription seront disponibles sur la page Web de la CEE consacrée au processus «Un environnement pour l'Europe» (<http://www.unece.org/env/efe/welcome.html>) d'ici au 1^{er} mars 2011.

II. Documents

12. Les dispositions de cette section reposent sur le Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe». Le Plan stipule que pour réduire la quantité de documents produits pour la Conférence, seul un document par thème sélectionné serait établi par la CEE ou un autre partenaire de «Un environnement pour l'Europe» en étroite coopération avec d'autres partenaires. Les documents de fond officiels comprendraient donc l'évaluation paneuropéenne et les rapports portant sur des thèmes spécifiques⁴. Les

³ Les organisations de défense des femmes, des enfants et des jeunes; les groupes de peuples autochtones; les autorités locales; les travailleurs et les syndicats; le monde des affaires; les entreprises scientifiques et technologiques et les syndicats d'agriculteurs tels que définis par Action 21 (Nations Unies, Rio de Janeiro, 1992).

⁴ Conformément au Plan de réforme, le Comité des politiques de l'environnement a arrêté les deux thèmes ci-après pour la Conférence ministérielle d'Astana: a) la gestion durable de l'eau et des

documents relatifs aux thèmes de fond de la Conférence devraient être publiés six semaines avant la Conférence (à savoir le 24 août 2011 au plus tard). Le Plan de réforme dispose également que les États membres de la CEE intéressés, les partenaires «Un environnement pour l'Europe» et autres parties prenantes pourraient produire d'autres documents présentant leurs activités et initiatives liées au processus «Un environnement pour l'Europe», lesquels seraient distribués en tant que documents d'information.

13. En outre, selon le Plan de réforme, les résultats de la Conférence pourraient notamment être les suivants: a) un résumé de la Présidence; b) des déclarations, initiatives, accords et annonces de contribution de ministres et parties prenantes intéressés sur des thèmes et/ou concernant des sous-régions spécifiques; c) un texte convenu de deux pages sur des mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux thèmes de la Conférence; d) des moyens d'action, y compris des stratégies, plans d'action accompagnés de calendriers, directives, recommandations, meilleures pratiques et enseignements dégagés, qui sont présentés à la Conférence par les pays intéressés de la région de la CEE et/ou des organisations jouant un rôle d'avant-garde dans les domaines traités, et qui ont été négociés dans le cadre des préparatifs de la Conférence; et e) des rapports d'évaluation qui ont été utilisés dans les préparatifs de la Conférence ou présentés à la Conférence et qui sont importants pour la mise en œuvre des textes issus de la Conférence.

14. Les documents de la Conférence se diviseront ainsi comme suit: a) documents de fond officiels; et b) documents d'information. Les textes issus de la Conférence seront traités comme des documents de fond officiels ou des documents d'information, selon leur nature.

15. Au cours des préparatifs, dans le souci d'économiser du papier et de rendre plus efficace la procédure de distribution des documents, le secrétariat de la CEE ne distribuera pas d'exemplaires des documents de réunion sur support papier en salle de réunion (des exceptions seront faites pour ce qui est des documents de travail établis pendant ou immédiatement avant les réunions). Tous les documents pertinents établis ou présentés par le secrétariat de la CEE sont affichés sur le site Web de la CEE. En outre, les documents officiels du Comité des politiques de l'environnement sont disponibles au centre de distribution des documents de la CEE (bureau 337, 3^e étage du Palais des Nations, à proximité du salon des délégués). Les délégués sont donc invités à apporter avec eux tous les documents de travail dont ils ont besoin pour les réunions, y compris tous les documents de référence et les documents distribués spécialement pour les réunions du Comité des politiques de l'environnement et de son Bureau. Les participants qui souhaitent distribuer des documents qui présentent un intérêt pour les réunions doivent apporter le nombre d'exemplaires voulu.

écosystèmes aquatiques; et b) pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique.

A. Documents de fond officiels: destinés aux ministres pour suite à donner (décision de signer, d'entériner, d'approuver, d'adopter ou d'examiner) présentés par l'intermédiaire du Comité des politiques de l'environnement et entérinés par celui-ci⁵.

16. La présentation de documents de fond officiels à la Conférence doit être approuvée par le Comité des politiques de l'environnement à sa session extraordinaire qui se tiendra du 24 au 27 mai 2011. Ainsi, compte tenu des prescriptions formulées par la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), les délais pour la présentation de ces documents au secrétariat de la CEE sont les suivants:

a) Les documents établis directement sous les auspices du Comité et des organes exécutifs de la CEE seront traduits et publiés par les Services de conférence de l'ONUG. Ces documents doivent être présentés au plus tard le **28 février 2011**. Ils ne devront pas excéder **8 500 mots**;

b) Les documents établis par d'autres partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» devront être soumis au secrétariat de la CEE en trois langues (anglais, français et russe) sous forme électronique d'ici au **8 avril 2011** afin d'être affichés sur le site Web officiel du Comité et imprimés par l'ONUG.

17. Les organisations qui souhaitent reproduire elles-mêmes leurs documents devront soumettre les documents au secrétariat de la CEE sous forme électronique en trois langues (anglais, français et russe) ou indiquer la référence Web de ces documents, afin qu'ils soient affichés sur le site Web officiel du Comité d'ici au **15 avril 2011**.

18. Les documents de fond officiels approuvés à la session extraordinaire du Comité de mai 2011 et traités par l'ONUG seront distribués avant la Conférence conformément à la liste de distribution de la CEE (sur laquelle figurent des délégations nationales et internationales, des missions permanentes et des organisations intergouvernementales) ainsi que la liste provisoire des participants à la Conférence. Les organisations qui souhaitent reproduire elles-mêmes les documents doivent veiller à ce qu'un nombre suffisant d'exemplaires soient distribués, au plus tard le **24 août 2011** (le secrétariat de la CEE fournira la liste de distribution sur demande). Une reproduction supplémentaire de ces documents sera effectuée par le pays hôte à Astana en fonction des besoins.

19. Les documents de fond officiels porteront la cote ECE/ASTANA.CONF/2011/... Les seules exceptions pourraient être le rapport sur «l'évaluation des évaluations "Un environnement pour l'Europe"» et – en attente d'une décision du Comité des politiques de l'environnement – la seconde évaluation des eaux transfrontières dans la région de la CEE, étant donné que l'eau est l'un des principaux thèmes de la Conférence. Le secrétariat de la CEE publiera une page de couverture uniforme (qui devrait être utilisée pour finaliser les documents) au plus tard le **20 juin 2011**.

20. Le secrétariat de la Conférence d'Astana souhaitera peut-être traduire les documents en kazakh.

⁵ Conformément au Plan de réforme du processus: «Un environnement pour l'Europe», l'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence devrait être approuvé par le Comité des politiques de l'environnement à sa dix-septième session (2-5 novembre 2010). Des versions préliminaires d'autres documents de fond officiels devraient être disponibles pour observations à la dix-septième session du Comité des politiques de l'environnement.

B. Documents d'information: documents de base, d'information et d'analyse se rapportant directement à l'ordre du jour de la Conférence, présentés par des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» et d'autres parties prenantes intéressées

21. La liste des documents de base, d'information et d'analyse se rapportant directement à l'ordre du jour de la Conférence qui sont présentés par des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» et d'autres parties prenantes intéressées sera disponible pour information à la session extraordinaire du Comité en mai 2011. Les titres définitifs de ces documents, ainsi qu'une référence au site Web où ils peuvent être consultés devraient être indiqués au secrétariat de la CEE au plus tard le **1^{er} avril 2011**. À défaut, la version électronique de ces documents peut être affichée sur le site Web officiel du Comité.

22. La traduction et la reproduction de ces documents ainsi que la distribution d'un nombre suffisant d'exemplaires sur support papier à Astana incomberont aux organisations qui les présentent. Les documents doivent parvenir à destination au plus tard le **19 septembre 2011**.

23. À toutes fins utiles, les documents d'information porteront la cote ECE/ASTANA.CONF/2011/INF/... Le secrétariat de la CEE attribuera une cote appropriée aux documents et publiera une page de couverture uniforme (qui devra être utilisée pour finaliser les documents) au plus tard le **20 juin 2011**. Les versions électroniques (où une référence au site Web où ces documents peuvent être consultés) des documents d'information peuvent également être publiées sur le site Web de la CEE consacré à la Conférence ministérielle d'Astana, si leur volume le permet.

C. Documents issus de la Conférence

24. Le Comité devrait être informé préalablement à la Conférence ministérielle des textes éventuels suivants: a) déclarations, initiatives, accords, annonces de contribution par des ministres et des parties prenantes intéressés sur des thèmes et/ou concernant des sous-régions spécifiques; et b) moyens d'action, y compris stratégies, plans d'action accompagnés de calendriers, directives, recommandations, meilleures pratiques et enseignements dégagés, présentés à la Conférence par les pays intéressés de la région de la CEE et/ou des organisations jouant un rôle d'avant-garde dans les domaines traités⁶.

25. Un texte convenu de deux pages sur des mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux thèmes de la Conférence sera établi par le Comité préalablement à la Conférence.

26. Un résumé de la présidence sera établi lors la Conférence par le secrétariat de la CEE en collaboration étroite avec le secrétariat du pays hôte et les partenaires concernés du processus «Un environnement pour l'Europe». Le résumé de la présidence sera disponible en anglais à la fin de la Conférence et une version définitive sera publiée en anglais, en français et en russe après la Conférence.

⁶ Les acteurs du processus «Un environnement pour l'Europe» intéressés devraient informer le Comité à sa dix-septième session (2-5 novembre 2010) des documents qu'ils envisagent de présenter, et rendre disponibles sous forme électronique les versions finales de ces documents en trois langues (anglais, français et russe) aux fins d'information du Comité à sa session extraordinaire en mai 2011. Les versions électroniques (ou la référence du site Web où ces documents peuvent être consultés) de ces documents devraient être soumises au secrétariat de la CEE afin qu'elles soient affichées sur le site Web officiel du Comité d'ici au **15 avril 2011**.

III. Manifestations parallèles et exposition

27. L'organisateur d'une manifestation parallèle peut être un gouvernement, une organisation intergouvernementale, internationale ou non gouvernementale, le secteur privé ou un autre grand groupe. La préférence devrait être accordée à des organisateurs de la région de la CEE.

28. *Les délégués officiels ne seront peut-être pas invités aux manifestations parallèles organisées pendant les séances plénières de la Conférence ou durant des activités sociales officielles.*

29. Le thème et la teneur d'une réunion parallèle devraient se rapporter directement à l'ordre du jour de la Conférence. Les manifestations parallèles devraient se dérouler dans au moins une des langues officielles de la CEE (anglais, français ou russe).

30. Les formulaires d'inscription aux manifestations parallèles devraient être soumis au secrétariat du pays hôte à Astana au plus tard le **29 avril 2011**. Toutes les dispositions pratiques pour les manifestations parallèles sont régies par un accord conclu entre le pays hôte et l'organisateur.

31. La liste définitive des manifestations parallèles devrait être disponible pour information au plus tard à la session extraordinaire du Comité, qui se tiendra en mai 2011.

32. Les documents relatifs à l'exposition et aux manifestations parallèles devraient être envoyés sur place par les délégations elles-mêmes et parvenir à Astana d'ici au plus tard le **19 septembre 2011**. À défaut, les délégations peuvent les apporter elles-mêmes sur le lieu de la Conférence à leur arrivée (en fonction des dispositions prises entre le pays hôte et les délégations).

IV. Logement

33. Le coordonnateur national désigné souhaitera peut-être assumer la responsabilité des réservations d'hôtel. Des informations concernant les réservations d'hôtel seront disponibles sur le site Web officiel du processus «Un environnement pour l'Europe» et au secrétariat du pays hôte d'ici au 31 janvier 2011.

V. Informations complémentaires

34. Pour obtenir des informations sur les documents, la participation et l'inscription, on s'adressera:

Au secrétariat de la CEE:

M^{me} Angela Sochirca
Fonctionnaire chargée des questions environnementales
Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE,
Palais des Nations, bureau S.348
CH-1211 Genève 10, Suisse
Téléphone: +41 22 917 2064
Télécopieur: +41 22 917 0107
Courriel: efe@unece.org.

35. Pour des informations concernant l'accréditation des médias, le lieu de la réunion, les transports locaux, les réservations d'hôtel, l'exposition, les manifestations parallèles et d'autres questions de logistique locale, on s'adressera:

Au secrétariat du pays hôte:

M^{me} Anar Bulzhanova
Directrice
Division des conventions et des accords sur l'environnement
Ministère de la protection de l'environnement
House of Ministries 8, Block A, Orynbor St., 14, entrance 14
010000 Astana
Kazakhstan
Téléphone: +7 7172 74 00 09; Portable: +7 701 999 2352
Télécopieur: +7 7172 74 07 77
Courriel: anara_bulzhanova@eco.gov.kz;

M^{me} Saltanat Mukashova
Experte
Division des conventions et des accords sur l'environnement
Ministère de la protection de l'environnement
House of Ministries 8, Block A, Orynbor St., 14, entrance 14
010000 Astana
Kazakhstan
Téléphone: +7 7172 74 08 85; Portable: +7 701 277 6942
Télécopieur: +7 7172 74 07 77
Courriel: saltanat_mukashova@eco.gov.kz;

M^{me} Aigul Esseneeva
Experte en logistique
Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC)
Astana (Kazakhstan)
Téléphone/télécopieur: +7 7172 52 23 71; Portable: +7 701 544 8743
Courriel: ayesseneeva@mail.ru.

36. Adresse du lieu de la Conférence:

Independence Palace
Tauelsizdik av. 52
Astana (Kazakhstan)
Téléphone: +7 7172 70 03 80 / 70 03 95 / 70 03 89
Télécopieur: +7 7172 70 03 80
Site Web: <http://www.tauelsizdik.kz/eng/>.

37. Liens utiles vers des informations sur les transports locaux, les hôtels et des plans:

Plans: <http://tours-tv.com/en/astana>;

Transports locaux: <http://en.astana.kz/trains-schedule.html.html>;

Hôtels: <http://www.hoteldiplomat.kz>; <http://www.comforthotel.kz>; <http://www.imperial-g.kz/>;
www.altyndala.kz; www.astana.radissonas.com; www.grandparkesil.kz; www.astana-park.kz.

Annexe

Récapitulatif des principaux délais

<i>Inscription</i>	<i>Délai de présentation</i>
Délégations gouvernementales (au secrétariat de la CEE)	13 juin 2011
Organisations intergouvernementales (au secrétariat de la CEE)	13 juin 2011
Organisations non gouvernementales (L'ECO-Forum européen soumettra la liste des délégations d'ONG au secrétariat de la CEE)	13 juin 2011
Secteur privé (au secrétariat de la CEE)	13 juin 2011
Autres grands groupes (au secrétariat de la CEE)	13 juin 2011
Médias (au secrétariat du pays hôte)	26 août 2011
<i>Documents de fond officiels</i>	<i>Délai de présentation</i>
Établis directement sous les auspices du Comité des politiques de l'environnement et des organes exécutifs de la CEE (pour approbation du Comité à sa session extraordinaire de mai 2011)	28 février 2011
Établis en anglais, en français et en russe par d'autres organes (pour reproduction et diffusion, y compris pour affichage sur le site Web en vue de l'approbation du Comité à sa session extraordinaire de mai 2011)	8 avril 2011
Établis et reproduits en anglais, en français et en russe par d'autres organes (pour reproduction et diffusion, y compris pour affichage sur le Web en vue de l'approbation du Comité à sa session extraordinaire de mai 2011)	15 avril 2011
Traduction, reproduction et distribution pour la Conférence (sur le site Web et par courrier)	24 août 2011
Diffusion d'un nombre suffisant d'exemplaires à Astana	19 septembre 2011
Documents d'information	
Titre définitif et versions électroniques (en vue de la compilation de la liste de documents d'information et de son affichage sur le Web pour information du Comité à sa session extraordinaire de mai 2011)	1 ^{er} avril 2011
Traduction, reproduction et distribution d'un nombre suffisant d'exemplaires à Astana	19 septembre 2011
<i>Manifestations parallèles et exposition</i>	<i>Délai de présentation</i>
Formulaires d'inscription aux manifestations parallèles (au secrétariat du pays hôte)	29 avril 2011